

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ CE

DIRECTIVE 2014/35/UE (qui remplace la directive 2006/95/CE et ses modifications)

Conformément aux dispositions de la directive 2014/35 UE du Parlement européen et du Conseil, le 25 Février 2014, en matière d'harmonisation des législations des États membres, relatives au matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension nominale, compris entre 50 et 1000 V en courant alternatif, et entre 75 et 1 500 V en courant continu.

Type de Câblé: **Câbles Aériens Torsadés / ABC Cables / RZ AI / LXS**

Gamme de fabrication: Câble à isolation Polyéthylène réticulé (XLPE), conducteurs sont assemblés en faisceau, conducteur en aluminium câblé classe 2, circulaire.

ALCOBRE Conducteurs Électriques S.A., dont le siège est à Rua Eng. Ferreira Dias, n. 71 - Zone Industrielle de Ovar - Portugal, contributeur avec le n°500018120, déclare sous sa seule responsabilité que la gamme des câbles au-dessus et fabriqué dans son centre de production à Ovar, est conforme aux normes suivantes:

CÂBLES AÉRIANS	-	NF C 33-09	-	Construction et essais
ABC Cables	-	SANS 1418 part 1 / 2	-	Construction et essais
RZ AI	-	UNE 21030-1	-	Construction et essais
LXS	-	DMA C33-2019/N	-	Construction et essais

et sur la base des éléments figurant dans la directive Basse Tension.

Cette déclaration peut être accompagné par la spécification technique respectif, dans lequel les caractéristiques du type de câble applicable.



Luís Almeida
(Directeur Général)

Ovar, 18 Mai 2017

(Déclaration en conformité avec la norme ISO/IEC 17050-1)